

**Objet: Information aux riverains concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable pour la commune de Maisons du Bois Lièvreumont (25 650).**

Mesdames, Messieurs les riverains

Les travaux ont été validés en amont par le conseil municipal.

Sous réserves des conditions météorologiques, les travaux engagés seront réalisés prochainement à compter du 24 août 2020 jusqu'au 30 novembre 2020 par la société Vermot de Gilley (25650). Le conducteur de chantier est Jean Baptiste Pelletier (Tél : 06.82.89.86.82), responsable de l'exécution de cette opération.

Notre maître d'œuvre est Mr Hémard Jean Pierre, chargé d'affaire du bureau d'étude d'Ingénierie Acesti de Besançon.

Vous comprendrez aisément que les travaux pourront potentiellement occasionner des gênes, des nuisances et des dangers pendant la réalisation de ces travaux.

C'est pourquoi, je vous demande:

D'être attentif au stationnement de vos véhicules afin de ne pas rester bloquer. Vous pouvez anticiper et éventuellement demander au chef de chantier de vous donner des consignes adéquates par rapport à l'avancement des travaux.

De ne pas laisser vos enfants sans surveillance sur le domaine public communal. Les engins sont des véhicules motorisés qui ont pour information des angles morts au niveau de la carrosserie.

De ne pas laisser divaguer les animaux sur le domaine public communal.

Des réunions de chantier seront organisées hebdomadairement. Votre interlocuteur privilégié est Monsieur Bourdin Francis qui recense toutes les demandes au niveau de la commune avant de les transmettre au maître d'œuvre et à l'entreprise.

Pour information, les travaux sont pris en charge intégralement par la commune jusqu'en limite de propriété.

Dans une dynamique de sécurité, les zones de ramassage des transports scolaires seront déplacées pendant la durée des travaux.

Je vous demande d'être vigilant sur le rétablissement des accès existants et de nous faire remonter vos besoins.

DES TRAVAUX D'EAU POTABLE VONT ETRE REALISES A PARTIR DU 14/09/20, TOUTES LES HABITATIONS QUI SONT SITUEES DANS LES RUES DE BELLEVUE ET DE LA JOULEVETTE VONT ETRE RACCORDEES A LA NOUVELLE CONDUITE

POUR LA CREATION DE BRANCHEMENT NEUF (EAU POTABLE), LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE A LA COMMUNE

APRES LA POSE DE LA NOUVELLE CONDUITE, LES RACCORDEMENTS POUR LES BRANCHEMENTS NE SERONT PLUS POSSIBLES ET REALISABLES.

DES DEVIS A LA DEMANDE DU PARTICULIER POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ENROBE SONT POSSIBLES EGALEMENT SUR LE DOMAINE PRIVE.

MERCI DE VOUS ADRESSER DIRECTEMENT AU CONDUCTEUR DE CHANTIER DE L'ENTREPRISE VERMOT